

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-03

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/12/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/12/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Vincent BAUDONNE ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYREHAMOUNO ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Eva BELIN en date du 29/11/2023
Cindy ESPLAN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 05/12/2023
Senay OZTURK donne procuration à Nadine DURU en date du 29/11/2023
Christian BURGARD donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 04/12/2023
Delphine OUVRANS donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 05/12/2023
Carine REY donne procuration à Christine VICENTE en date du 04/12/2023
Bertrand LEIRIS donne procuration à François TRAMASSET en date du 06/12/2023

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

Objet : Avenant au Cahier des Charges de Cession de Terrain (C.C.C.T) de la Zone d'Aménagement des trois fontaines concernant la cession de l'îlot S10 à la société ONDON (SCCV)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 24 novembre 2017 approuvant le cahier des charges des cessions de terrain (C.C.C.T.) de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des trois fontaines.



Il est rappelé que ce C.C.C.T. a pour objet, pendant toute la durée de la réalisation de la Z.A.C., de déterminer les prestations que l'aménageur fournit à l'acquéreur du terrain concerné et de fixer les droits et obligations souscrits par l'acquéreur dudit terrain.

Ce C.C.C.T. fait l'objet d'un avenant lors de chaque cession de terrain en indiquant notamment le nombre de m² de surface de plancher autorisé sur la parcelle cédée.

Ainsi, Madame le Maire rappelle la délibération du 03 novembre 2022 approuvant l'avenant au C.C.C.T pour cette vente avec les précisions suivantes :

Nom de l'acquéreur : SCCV ONDON
Superficie du terrain : 2 770m²
Superficie de plancher : 2 137.3m²
Nature du programme : opération immobilière de 27 logements dont 6 logements en accession maîtrisée et 21 en accession libre.

En raison de la conjoncture économique, la SCCV ONDON propose de modifier la nature du programme afin de pouvoir réaliser cette opération immobilière. L'avenant serait donc modifié comme suit :

Nom de l'Acquéreur : SCCV ONDON
Superficie du terrain : 2 770m²
Superficie de plancher : 2 137.3m²
Nature du programme : opération immobilière de 27 logements : bâtiment A 16 logements en accession libre, bâtiment B 11 logements en locatifs intermédiaires.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant au C.C.C.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'approuver l'avenant au C.C.C.T de la Z.A.C. des trois fontaines pour la vente de l'îlot S10 à la société SCCV ONDON.

ARTICLE 2. Mme le Maire est chargée de signer tous les actes et documents y afférents, du contrôle et du suivi.



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 040-214002099-20231212-DELIB2023_12_03-DE



ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,
Le 12 décembre 2023,
Le Maire,



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le ...12 / 12 / 2023

- après télétransmission électronique le ...12 / 12 / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le 12 / 12 / 2023